

50 francs BDF type 1927

« À quatre couleurs - Luc-Olivier Merson »

Recto



Filigranes
vus côté recto
et par
transparence
face à la
lumière



Verso



TYPE INITIAL

50 francs BDF type 1927 « À quatre couleurs - Luc-Olivier Merson » (BDF191001)

La création de cette coupure débute en 1905 dans le contexte de la colorisation progressive des billets français et de la recherche de nouveaux procédés déjouant la contrefaçon. Ces recherches graphiques et techniques se déroulent sur près de vingt ans, interrompue par la guerre de 1914-18, puis par le décès du graveur en 1918 et celle du peintre en 1920. Ce n'est qu'en 1924, alors que l'usage des coupures de 50 francs se développe, que l'on relance les travaux de mise au point, soit quatorze ans après la validation définitive des vignettes recto et verso par le Conseil général de la Banque de France le 24 février 1910. La polychromie en tons naturels restitue le rendu visuel d'un tableau de maître, effet que renforce le pourtour imitant un cadre doré. Mais la multitude des teintes a surtout pour objectif de rendre plus difficile l'imitation des vignettes : le précédent billet de 50 francs ne comportait en effet que deux teintes : un bleu et un rose. Les deux filigranes complexifient aussi la contrefaçon par les nombreuses nuances de blanc créées dans l'épaisseur du papier.

1 ^{ère} autorisation de création de séries	Mise en circulation	Début du retrait	Privation du cours légal
24 février 1927	3 janvier 1928	26 janvier 1942	4 juin 1945

Papier	format (mm)	123 x 176	force (g/m ²)	42	nature	Ramie
Procédés d'impression	recto	Typographie en quatre couleurs (jaune, rouge, bleu clair et bleu foncé) pour la vignette, et en noir pour les signatures et les indices, enduit protecteur.				
	verso	Typographie en quatre couleurs (jaune, rouge, bleu clair et bleu foncé), enduit protecteur.				

Illustrations	recto	La vignette est délimitée par un cadre, une guirlande ovale de feuilles et de fruits de châtaigner et de pin supportant à droite et à gauche les deux cadres des filigranes. En haut deux amours, en bas un jeune Mercure assis soutient le cartouche du code pénal.
	verso	La vignette est délimitée par un cadre de même forme que celui du recto, une guirlande ovale de feuilles de chêne et d'olivier, à droite et à gauche les deux cadres des filigranes. Deux personnages assis, un forgeron et une Minerve, sont entourés d'une couronne de pommes et de feuilles de pommier.
filigranes		Les deux filigranes représentent les visages de Flore et Pomone de profil.
Indices		Numéro (sur le billet ci-dessus : 306), série (C.5054), numéro de contrôle (126327306) et date de création (B.27-9-1929.B.).
Signataires		Secrétaire général, caissier principal : a) Pierre Strohl - Louis Platet (1927 à 1930)

Conception	Banque de France.
Vignette	Recto et verso dessinés par Luc-Olivier Merson ; les filigranes par Clément Serveau.

Gravure	Couleurs du recto gravées par César Romagnol ; couleurs du verso commencées par César Romagnol et terminées par Ernest Deloche ; cires gravées par Henri Brégeaut (Pomone) et Léon Mascaux (Flore), filigranistes de Banque de France.
Papeterie	Banque de France.
Impression	Banque de France.

ÉVOLUTION DU TYPE

Type 1927 « À quatre couleurs - Luc-Olivier Merson » adapté 1930 (BDF193003)

Ajout d'une deuxième lettre dans la date de création. En raison de l'augmentation de la demande de coupures de 50 francs, le Conseil général de régence délivre désormais ses autorisations de production par lot de 48 alphabets devant porter la même date de création, contre 12 antérieurement ; il faut donc ajouter une deuxième lettre à cet indice (à partir de l'alphabet 5845 daté du 10 juillet 1930).



avant



Une combinaison de signataires :

- a) Pierre Strohl - Louis Platet (1930)

Type 1927 « À quatre couleurs - Luc-Olivier Merson » modifié 1930 (BDF193006)

Suppression du nom de l'artiste au recto et au verso (à partir de l'alphabet 6101 daté du 24 juillet 1930). Le nom de l'artiste est retiré en application d'un jugement du Tribunal de la Seine du 28 mai 1928 (confirmé par la Cour d'appel de Paris du 12 mars 1936) prononcé à la suite d'une plainte des héritiers du peintre. Ils considéraient en effet que les billets imprimés mutilaient l'œuvre originale peinte et nuisaient à la réputation de son auteur.



avant



Deux combinaisons de signataires

- a) Pierre Strohl - Louis Platet (1930 à 1932)
- b) Pierre Strohl - Félix Boyer (1933 et 1934)

AUTRES PARTICULARITÉS

Première date de création

L'autorisation d'imprimer les premières séries a été donnée par le Conseil général de régence de la Banque de France le 24 février 1927 avec pour première date de création le 11 février.

Total autorisé en création (24 février – 16 août 1934)

39,7 millions de billets (15 708 alphabets de 25 000 billets), soit 19,635 milliards de francs.

Nota : un alphabet = 25 séries de 1 000 billets identifiées chacune par une lettre (sauf la lettre « I »).